

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 27 OCTOBRE 2014

Décisions:

Le Conseil communal décide :

Arrêté d'imposition 2015

- 1) De fixer, pour l'année 2015, le taux d'imposition à 71%, pour les chiffres 1, 2 et 3 de l'arrêté, les taux des autres rubriques restant inchangés.
- 2) D'adopter cet arrêté d'imposition pour l'année 2015 seulement.

Modification de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

- 1) d'approuver la modification de l'article 5 de l'annexe au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014
- 2) d'approuver la modification de l'article 6 de l'annexe au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014

Ainsi délibéré en séance du lundi 27 octobre 2014.


La Vice-Présidente
Anne-Sophie Hamoir


La Secrétaire
Alexandra Riob

